



Ligne directe : (514) 847-4492
edunberry@ogilvyrenault.com

EXPÉDIÉ PAR COURRIEL
SOUS TOUTES RÉSERVES

Montréal, le 27 mai 2010

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Bureau 255
800 Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A2

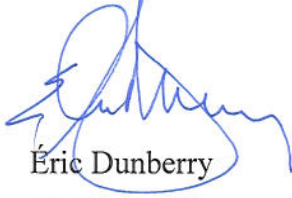
OBJET : Phase 2 – Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport à compter du 1^{er} janvier 2009
Votre dossier : R-3669-2008, phase 2
Notre dossier : 00378415-0229

Chère Me Dubois,

Nous avons pris connaissance des budgets prévisionnels amendés que les intervenants ont déposés auprès de la Régie conformément à la décision D-2010-058 du 14 mai 2010. Comme il a été indiqué au banc des régisseurs lors de la rencontre préparatoire du 30 avril dernier, notre cliente ne s'objecte pas au dépôt de budgets prévisionnels amendés. Elle constate toutefois que les montants indiqués dans ces budgets prévisionnels demandés par la Régie apparaissent élevés compte tenu des estimations détaillées des coûts et des moyens envisagés par les Intervenants quant à leurs besoins en services d'avocat, de témoin expert, d'expert-conseil, d'analyste, de coordonnateur, etc., en fonction des enjeux qu'ils ont indiqué souhaiter traiter.

Néanmoins, comme pour les demandes de remboursement de frais intérimaires auxquels elle ne s'objecte pas non plus, notre cliente s'en remet entièrement à la Régie pour la détermination du caractère raisonnable des budgets prévisionnels et la justification de l'octroi de frais intérimaires.

Nous vous prions d'agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.



Éric Dunberry

ED/cg

c.c. Me Jean Morel – Hydro-Québec
Intervenants – R-3669-2008, phase 2
Me Marie-Christine Hivon